

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2022-D038
VENTE TERRAINS - Bornage parcelle AB n°164 - " Le Bourg"

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la délibération n° 2021/081 en date du 03/09/2022 concernant la vente du terrains cadastré AB n°164 sis " Le Bourg",

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au bornage de la parcelle concernée,

Vu les propositions reçues,

DECIDE

Article n°1 : L'entreprise Cabinet Loiseau, dont le siège social est situé à Montval-sur le Loir (Sarthe) - 16 avenue Jean Jaurès - est retenue pour le bornage de la parcelle AB n°164, pour un montant de 863.00€ ht soit 1 035.60€ toutes taxes comprises.

Article n° 2 : Mention de cette décision au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 29/09/2022

Le Maire,
Monique TROTIN

